

Saut de paie à l'été 2025

Eh oui! Il y aura bel et bien un saut de paie, cet été, pour les enseignants réguliers. Pour comprendre pourquoi cela se produit quelques fois dans une carrière, je vous invite à relire le texte de *l'Info-Enseignant* du 25 janvier dernier.

Afin de réduire l'impact monétaire de cette situation, l'ajustement de 10 mois accumulé en 24-25 sera étalé sur les 5 paies suivantes : 26 juin 2025, 10 juillet 2025, 24 juillet 2025, 7 août 2025 et 21 août 2025. De façon concrète, le système retiendra 20 % sur les 4 premières paies, pour verser une cinquième paie.

Il est donc important de planifier son été en conséquence pour éviter tous soucis financiers.

Soirée de fin d'année : Vente des billets

Vous recevez, dans cet envoi de courrier syndical, les affiches de la soirée de fin d'année du 13 juin prochain, dont le thème est *Vendredi 13!*

Vous pourrez acheter vos billets en ligne dès le lundi 5 mai à 9 h. Lorsque tous les billets auront été vendus, le site affichera COMPLET.

Suivez le code QR sur l'affiche, tous les détails y seront expliqués.

Faites vite, premiers arrivés, premiers servis!



Séance d'affectation pour les enseignants des listes prioritaires

Nouveauté pour les enseignants de la liste A!

Cette année, la séance d'affectation virtuelle pour les enseignants de la liste A aura lieu le 2 juillet. Les enseignants concernés recevront une convocation avec l'heure de la séance car elle sera divisée en plusieurs blocs.

Cette séance d'affectation sera divisée en deux temps.

Dans un premier temps, les postes réguliers temps plein (E1) ou postes à statut particulier (E2) uniquement seront disponibles selon votre rang et votre qualification légale inscrite à la liste de priorité. Il n'y aura aucun contrat à temps partiel (E3) offert à ce tour. Il n'y a pas d'obligation de faire un choix au premier tour.

Dans un deuxième temps, la même journée, les enseignants qui n'auront pas fait de choix au 1^{er} tour seront convoqués à un 2^e tour. Lors de ce deuxième tour, les enseignants de la liste A pourront, selon l'ordre à la liste de priorité, choisir un contrat à temps partiel (E3), un poste régulier temps plein (E1) encore disponible ou un poste à statut particulier (E2) disponible, et ce, selon la qualification légale ou la **capacité** inscrite à la liste de priorité.

Attention! Il n'y a pas d'obligation de se présenter au 1^{er} tour. Cependant, si vous n'avez pas fait de choix au premier tour,

vous devez absolument vous présenter au deuxième tour. Une absence lors de la journée du 2 juillet entraîne une radiation de la liste de priorité.

Qu'en est-il de la liste B?

Il n'y a pas de changement pour la séance d'affectation des enseignants de la liste B. Les enseignants concernés recevront une convocation avec une heure spécifique pour le 3 juillet. Lors de cette séance, les contrats à temps partiel (E3) uniquement seront disponibles selon votre rang et votre qualification légale ou votre capacité inscrite à la liste de priorité.

Aucun poste régulier (E1 et E2) ne sera offert lors de la séance de la liste B. La présence à la séance d'affectation est obligatoire. Une absence lors de la journée du 3 juillet entraîne une radiation de la liste de priorité.

Important

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter le 2 (liste A) ou le 3 juillet (liste B), Il est de votre responsabilité de transmettre une procuration à une personne de confiance qui pourra vous représenter. Une copie de cette procuration doit être envoyée, par courriel, à l'adresse suivante : srh.dossier.enspro@csmv.qc.ca et ce, avant le 30 juin 2025.

Caroline Manseau

Rachat de service d'un congé de maternité

À la suite d'un congé de maternité, il est fortement recommandé de procéder au rachat de service pour votre fonds de pension. En effet, durant un congé sans solde (aussi appelé congé parental) qui suit un congé de maternité de 21 semaines, aucune cotisation n'est versée au régime de retraite (RREGOP). Il est donc nécessaire de racheter cette période pour se faire reconnaître les droits à la retraite qui y sont associés.

Le coût du rachat d'un congé « parental » est la moitié du coût du rachat des autres périodes de congé; car contrairement aux autres rachats, vous n'avez pas à racheter la part de l'employeur.

Seuls les jours de travail sont admissibles au rachat, excluant ainsi les périodes de congé

comme les vacances d'été ou la pause des Fêtes.

Démarches à suivre

La demande de rachat doit être effectuée directement auprès de Retraite Québec via leur site Internet : [Le rachat de service avant la retraite \(RREGOP\)](#).

Lors de votre première demande, Retraite Québec créditera automatiquement 90 jours de service pour réduire le coût du rachat. Cette banque de 90 jours est octroyée une seule fois au cours de votre carrière et, depuis 2011, elle est uniquement utilisable pour des rachats liés aux droits parentaux. Si vous voulez conserver cette banque pour un congé « parental » ultérieur, vous devez l'indiquer

Suite au verso



Invitation à la séance virtuelle

Une rencontre d'information à propos de l'assurance-emploi aura lieu, en mode virtuel, le **lundi 26 mai 2025 à 16 h 30**.

La conseillère de la Centrale, Mélanie Michaud, présentera au personnel enseignant les éléments essentiels de la démarche en assurance-emploi.

Vous devez vous inscrire en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur notre site dans l'onglet *Inscriptions*. Vous recevrez par courriel la documentation et le lien pour joindre la réunion quelques jours avant.

Rachat d'un congé de maternité (suite)

sur le formulaire de demande.

Avantages de faire rapidement sa demande

Si vous effectuez votre demande dans les six mois suivant votre retour au travail, vous paierez seulement le montant des cotisations que vous auriez payées si vous aviez été au travail.

Si vous dépassez ce délai de six mois, un calcul actuariel qui tient compte de votre âge et de votre salaire au moment de la demande s'appliquera.

Plus on tarde à procéder au rachat, plus le coût augmente.

Le délai de six (6) mois commence le 1^{er} juillet si vous revenez au travail à la première journée pédagogique d'une année scolaire. C'est un délai pour effectuer la demande et non un délai pour effectuer le paiement. Différentes modalités de paiements sont possibles.

Racheter votre service vient augmenter vos gains assurés pour votre future rente de retraite. De plus, les montants déboursés pour le rachat sont en partie déductibles d'impôt.

Libération pour la correction des épreuves ministérielles

Pour les enseignants touchés par les épreuves ministérielles, nous vous rappelons que les règles budgétaires de fonctionnement prévoient la **mesure 15130** qui contribue au financement de journées de suppléance afin de soutenir le personnel enseignant dans la correction ou l'administration des épreuves ministérielles.

À cette mesure s'ajoutent les libérations obtenues avec l'annexe 5 de l'Entente

nationale pour la correction des épreuves obligatoires au primaire.

Voici le résumé des journées de libération financées par le ministère de l'Éducation pour la **correction des épreuves obligatoires** et **l'administration de l'épreuve unique de langue seconde au secondaire** pour chaque enseignante ou enseignant concerné par ces épreuves :

Niveau	Épreuves	Mesure 15130	Annexe 5	Total des journées de libération
4 ^e année du primaire	Épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement (lecture et écriture)	Une journée	Une demi-journée	Une journée et demie
6 ^e année du primaire	Épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement (lecture et écriture) et mathématique	Une journée	Une journée	Deux journées
2 ^e année du secondaire	Épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement (écriture)	Une demi-journée par groupe		Une demi-journée par groupe
5 ^e année du secondaire	Épreuve unique d'interaction orale en langue seconde qui se déroule en groupes de discussion	Une demi-journée par groupe		Une demi-journée par groupe

Libération pour la correction des épreuves du CSSMV

Selon l'article 231 de la *Loi de l'instruction publique*, « Le centre de services scolaire s'assure que l'école évalue les apprentissages de l'élève et applique les épreuves imposées par le ministre.

Il peut imposer des épreuves internes dans les matières qu'il détermine à la fin de chaque cycle du primaire et du premier cycle du secondaire. »

Pour la correction collective des épreuves du CSSMV, différents budgets sont disponibles dans vos milieux, il s'agit d'en discuter avec votre direction. Cependant, ces budgets ne sont pas conventionnés comme pour les épreuves ministérielles.

Caroline Manseau

Tournée des établissements

La tournée 2024-2025 du conseil exécutif de la section Marie-Victorin, sous le thème : *Facteurs de protection et risques psychosociaux, sachez les reconnaître* va bon train! Jusqu'à présent 34 établissements ont été visités.

Cette tournée vise à informer les membres sur les sujets suivants : les facteurs de protection, les risques psychosociaux, les formulaires de déclaration en ligne ainsi que les ressources disponibles.

Pour les écoles intéressées, sachez qu'il reste des disponibilités au mois de mai pour recevoir la tournée dans votre milieu. Les visites s'effectuent les mardis, à l'heure du dîner ou après la journée de travail et sont d'une durée de ±45 minutes, selon les besoins des enseignantes et des enseignants.

Pour inscrire votre établissement, rendez-vous sur notre site Internet dans l'onglet « Inscriptions », pour remplir le formulaire.

